



Deuxième saison à la tête du service Juridique et Réglementation, qui couvre quatre domaines essentiels au bon fonctionnement de notre Ligue AURA de handball :

- Les qualifications,
- Les conventions et règlements,
- La CMCD,
- Les équipements.

Notre mission consiste à faire le lien entre les règles fixées par la FFHB et leur application à l'échelle territoriale.

Cette saison a toutefois été marquée par certaines difficultés, notamment sur le plan informatique. Malgré cela, nous avons veillé à répondre au mieux aux quelques centaines de mails et appels reçus, toutes divisions confondues, afin d'accompagner les clubs dans leurs démarches et de leur apporter les réponses les plus adaptées.

1. Qualifications (au 20 avril)

Le nombre de licences sur le territoire connaît une baisse significative (-3400) :

- 45 060 licenciés (45 803 au 6 mai 2025)
- 16 933 licences féminines (17140 au 6 mai 2025)
- 28127 licences masculines (28663 au 6 mai 2025)
- Licences événementielles : 3 113 licences féminines ; 4 254 licences masculines

Nombre de mutations : 2 109 mutations dont 212 non payantes et 221 gratuites accordées, pour rappel c'est la fédération qui accorde in fine les gratuites.

RÉPARTITION SAISON 2025-2026

Type de licences	Nombre de licences	Dont mutations
Baby-hand	2 557	13
Beach	8	1
Blanche Dirigeant	180	0
Dirigeant +16 ans	5 012	162
Dirigeant Indépendant	65	13
Hand à 7 +16 ans	10 459	1 068
Hand à 7 12-16 ans	11 093	608
Hand à 7 6-11 ans	11 861	216
Hand à 7 Blanche +16 ans	19	0
Hand à 7 Indépendant	13	5
HandEnsemble +1	100	0
Handfit	532	3
Loisir	3 075	15
Parahand +16 ans	86	5



Nous constatons, une nouvelle fois cette saison, un nombre important de retours liés à des photos d'identité non conformes. Nous vous rappelons que la photo doit impérativement être au format identité : visage de face uniquement, sans élément distinctif (lunettes, casquette, etc.).

Nous attirons également votre attention sur la saisie des noms et prénoms des licenciés. Ceux-ci doivent être strictement conformes aux informations figurant sur le justificatif d'identité, afin d'éviter la création de doublons de licences. De telles situations nécessitent ensuite l'intervention du service informatique de la fédération et peuvent entraîner des délais supplémentaires dans le processus de qualification.

Par ailleurs, certaines anomalies liées à des certificats médicaux falsifiés ont été relevées. Nous demandons aux clubs de faire preuve de la plus grande vigilance sur ce point.

Enfin, suite aux nombreuses demandes concernant les mutations, un mémo sera mis à disposition des clubs pour la saison 2026-2027. Celui-ci aura pour objectif de simplifier la lecture des règlements et des différents articles relatifs aux mutations.

Nous souhaitons remercier l'ensemble de nos bénévoles « qualificateurs », qui œuvrent sans relâche dès le mois de juin et contribuent activement à assurer la qualification des licences dans les délais.

2. Conventions & RTE (Regroupement Temporaire)

Cette saison, nous avons reçu et enregistré 274 conventions réparties sur les 11 comités et 9 RTE

Comite	2 clubs	3 clubs	4 clubs	5 clubs	6 clubs	7 clubs	8 clubs	Total général
01- AIN	8							8
03- ALLIER	5							5
07-26- DROME ARDECHE	26	13	3	1	1			44
15- CANTAL	4							4
38- ISERE	23	3		1	1			28
42- LOIRE	31	3	1					35
43- HAUTE LOIRE	17							17
63- PUY DE DOME	17	5	4				3	29
69- RHONE	46	21	7	8		1		83
73- SAVOIE	5							5
74- HAUTE SAVOIE	16							16
Total général	198	45	15	10	2	1	3	274

Avec 9 RTE : 4 dans le 69 avec 2-3 et 4 clubs// 2 dans le 07/26 avec 2 et 3 clubs// 1 dans le 63 avec 3 clubs//

2 dans le 43 avec 2 clubs.



NOUVEAU : les conventions de performance LIGUE seront étudiées par les CTS de la ligue avant validation, et ensuite saisies dans le logiciel fédéral par la CTSR.

Recommandation : pour les équipes évoluant dans les championnats de division sans recherche de performance, il est conseillé de recourir à un RTE (regroupement temporaire d'équipe).

3. Division CMCD

A - Vérification des données des clubs au regard du règlement CMCD AURA

La saison 2025-2026 a été marquée par la mise en application du règlement CMCD adopté lors de l'Assemblée Générale de juin 2025.

Les clubs ont été informés par voie électronique dès la mise à disposition des premières extractions de données. Le règlement applicable leur a par ailleurs été communiqué à plusieurs reprises au cours de la saison, afin d'en garantir la bonne appropriation.

Au total, les données de 130 équipes évoluant aux niveaux Pré nationale Féminine (PNF), Nationale 3 Féminine (N3F), pré nationale Masculine (PNM), Excellence et Honneur Masculin ont fait l'objet d'une extraction et d'une vérification. En raison des limites de l'outil Gest'hand, certaines données n'ayant pu être intégrées automatiquement, un travail de contrôle manuel a été réalisé afin de prendre en compte l'ensemble des critères valorisés par la commission.

Dans ce cadre, les fiches de suivi ont été transmises à quatre reprises, depuis le mois de janvier, aux clubs concernés.

Il ressort de cette campagne de vérification que la prise en compte des labels fédéraux a permis à un nombre significatif de clubs d'atteindre les seuils requis. Toutefois, certains clubs demeurent en deçà des exigences fixées par la CMCD.

Néanmoins, une amélioration sensible de la structuration des clubs est constatée. Cette dynamique positive est à encourager pour les saisons à venir, dans l'objectif de limiter le recours aux pénalités, préjudiciables tant pour les clubs que pour la commission.

La commission tient à remercier l'ensemble des bénévoles mobilisés pour la réalisation de ce travail de vérification.

B - Groupe de travail relatif à l'évolution de la CMCD

Un groupe de travail, composé de sept membres, a été constitué afin de poursuivre la réflexion engagée autour de l'évolution de la « CMCD équipe » vers un dispositif orienté « CMCD CLUB ».

Les travaux se poursuivent actuellement. Ils se heurtent néanmoins à certaines contraintes techniques, notamment liées aux capacités d'extraction de l'outil Gest'hand, qui ne permet pas à ce jour de restituer l'ensemble des données souhaitées à l'échelle des clubs.

Dans ce contexte, la réflexion se poursuit afin d'aboutir à une « CMCD CLUB » cohérente, lisible et valorisante, répondant aux enjeux de structuration et de développement des clubs.

À terme, ce dispositif pourrait constituer une approche innovante et potentiellement pionnière au sein de la Fédération Française de Handball



4. Division Équipements

Pour cette seconde année de mandature, nous avons répondu aux diverses demandes, et essayé le mieux possible de couvrir l'ensemble du territoire et ses 11 comités.

Notre mission première consiste au classement des salles, dans le cadre de reconduction ou création de salles, selon les directives fédérales, quel que soit le niveau ou classe (5 niveaux de compétition).

À la suite des sollicitations des clubs ou des collectivités territoriales, les dossiers ont été traités, selon les thématiques suivantes :

Demandes de classement de salle, Aide aux clubs pour la saisie dans Gest'hand, Demandes de validation dans Gest'hand, Demandes de modification dans Gest'hand, Demandes de création de salle, Aide aux mairies en répondant aux questions et diverses demandes, Aide et accompagnement aux collectivités territoriales ou à leur maître d'œuvre, dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation

Nous avons procédé à des visites de salles et à des relevés sur site.

Nous apportons également une aide aux clubs en répondant aux questions ou demandes diverses. Par ailleurs, nous effectuons une mise à jour de la base de données des salles d'après les visites et demandes de classement, ou d'après les anomalies constatées ou relevées.

Remarques

Le territoire AURA est étendu. Malgré notre souhait d'être réactifs, en termes de déplacement, cela demande de l'organisation et du délai. Mais nous faisons au mieux.

Le point le plus délicat, dans la constitution des dossiers, reste la restitution des documents, qui sont obligatoires pour finaliser l'homologation : les délais sont longs, ce qui ne facilite pas le suivi des dossiers. De plus, nous sommes contraints, informatiquement, par la taille des fichiers.

Pour conclure

Nos échanges sont réguliers avec les clubs ou les collectivités territoriales. A ce titre, nous remercions les présidents de clubs, leurs bureaux, ainsi que les élus des collectivités territoriales et partenaires institutionnels, pour la qualité des échanges, et l'accueil qui nous est réservé quand nous nous déplaçons.

Pour la saison 2026-2027, nous souhaitons :

- Continuer notre mission de classement, dans le cadre de reconduction ou création de salles, selon les directives fédérales, quel que soit le niveau ou classe.
- S'assurer de la conformité des équipements sportifs utilisés par nos licenciés.
- S'impliquer dans les dossiers de création, reconstruction ou rénovation de salles, de demandes de subvention, de réglementation et de normes...
- Continuer à mettre à jour la base de données des salles d'après les visites, demandes de classement, ou selon les consignes fédérales.
- Intégrer un ou plusieurs bénévoles volontaires, motivés et passionnés par notre mission.



Un grand MERCI à tous les bénévoles qui œuvrent pour le service.

Valérie CORDURI-DAVIET – Responsable Division Mutations- Qualifications

Marie Christine RICHEL- Responsable Division CMCD

Jean Michel DAVIET- Responsable Division Equipements

Elizabeth QUEROL – Vice-Présidente Ligue en charge du Service Juridique et Réglementation.